

DEPARTEMENT DU FINISTERE  COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  <b>Réunion ordinaire du 28 juin 2022</b>
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	24 + 6 pouvoirs	15 septembre 2022	16 septembre 2022

N° délibération	Objet
2022-059	Aide au financement de BAFA

Le vingt-sept septembre 2022 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

**BOLAZEC :** Audrey LE ROUX

**BOTMEUR :** Éric PRIGENT

**BRASPARTS :** Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL

**BRENNILIS :** Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

**HUELGOAT :** Gérard TOSSER, Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS

**LA FEUILLEE :** Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

**LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

**LOQUEFFRET :** Sylvie ALLAIN

**PLOUYE :** Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

**SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC :** Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

**Pouvoirs :** Josiane GUINVARC'H à Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC à Jean-Yves BROUSTAL, Jacques THEPAUT à Marc QUEMENER, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN

**Excusée :** Claude MOREL

**Secrétaire de séance :** Sylvie ALLAIN

Rapporteur : Anne Rolland

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2022 qui a été signé avec la CAF du Finistère une action d'aide à la formation BAFA-BAFD est incluse.

L'objectif étant de proposer une formation aux jeunes afin qu'ils puissent travailler sur leur territoire. Douze formations aidées à hauteur de 500 € réparties sur les années du contrat sont prévues.

A ce jour, neuf personnes du territoire ont bénéficié de cette aide.

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le

ID : 029-200067197-20220927-2022059-DE

Il est prévu de verser une aide financière aux familles ayant déjà réglées les factures.

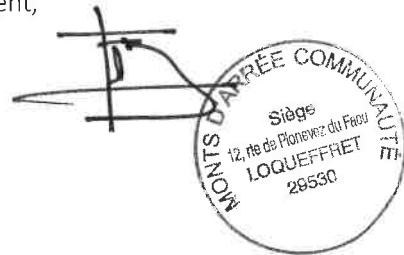
Cette aide correspondra au reste à charge des familles si elles ont déjà réglé les frais de formation BAFA avec un montant d'aide maximum de 500 €.

Une demande a été déposée par Laura PLOUIDY.

Il reste à charge de la famille 870 €, la communauté de communes peut verser une aide de 500 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de verser une aide, au financement du BAFA de Laura PLOUIDY, d'un montant de 500 €.

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 28 septembre 2022

La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style, is positioned below the text "La secrétaire,".